



MUNICIPALITE
1189 SAUBRAZ

AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ
Préavis municipal n°02/2022
relatif à l'achat d'une chambre froide pour l'Auberge

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Les chambres froides conservent tous types d'aliments de manière hygiénique et sans germes. Ces dernières s'adaptent à l'utilisation particulière de chaque client et permettent d'économiser sur la consommation énergétique par rapport à d'autres modèles d'installation frigorifique.

A ce jour, il n'existe pas de chambre froide à l'Auberge et les restaurateurs doivent travailler avec plusieurs frigos et congélateurs.

2. Objet

Nous proposons l'achat d'une chambre froide qui sera installée dans la cave de l'Auberge. Les dimensions extérieures sont 2.2 m x 2.2 m x 2.4 m. Nous avons fait venir des experts afin de s'assurer de la possibilité de l'installation.

Les avantages d'une chambre froide sont multiples :

- conservation tous types d'aliments de manière hygiénique ;
- plus économique que plusieurs frigos et congélateurs ;
- donne la possibilité au restaurateur de pouvoir proposer plusieurs plats et de cuisiner frais ;
- rend l'Auberge plus attractive.

3. Financement

Le coût d'achat de cette infrastructure s'élève à CHF 13'333.30 TTC et contient :

- chambre froide ;
- montage de la cellule frigorifique ;
- fabrication et pose d'une gaine de ventilation pour dégagement de chaleur à l'extérieur ;
- pose d'un tableau électrique de commande avec régulateur électronique ;
- raccordement, réglages et mise en service ;
- garantie 2 ans avec possibilité d'extension.

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante.

4. Amortissement

Cet investissement serait amorti en 7 ans ce qui représente une charge CHF 1'904.75 par an. L'entretien de la chambre froide est à la charge du locataire de l'Auberge.

5. Conclusion

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la résolution suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

- Vu le préavis municipal n° 02/2022 de la Municipalité
- Oüi le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

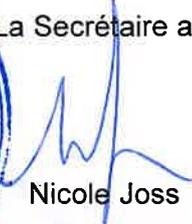
d'approuver l'achat d'une chambre froide pour CHF 13'333.30, tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Vice-Syndic

Philippe Urfer



La Secrétaire a.i.

Nicole Joss